



HEAD TOUR ISERE JEUNES Simple



ALE Badminton



Le club de l'Amicale Laïque d'Echirolles Badminton vous invite à participer, dans le cadre du circuit départemental organisé par le Comité de l'Isère de Badminton, au HEAD Tour Isère simples jeunes

- ✓ Le tournoi se déroulera à Echirolles au gymnase Lionel Terray (avenue du 8 mai 1945) le dimanche 11/12/2011.
- ✓ Numéro d'autorisation : en cours
- ✓ Juge-arbitre : Etienne GAILLY
- ✓ Volants officiels :
 - Babolat Cup
 - Babolat Tour
- ✓ Sont invités les clubs affiliés à la F.F.BA dans le département de l'Isère.
 - catégories invitées:
 - o garçons : benjamins / cadets
 - o filles : benjamines / cadettes
 - tableaux proposés:
 - o simples
 - montant des frais d'inscription par joueur:
 - o 5 euros
- ✓ horaires:
 - accueil à partir de 8h30
 - début des matchs à 9h00
- ✓ Les inscriptions doivent parvenir au club organisateur avant le mardi 06/12/2011 minuit à :
 - nom : Loïc PHENGPHACHANH
 - adresse (pour correspondance) : 13 cours Jean Jaurès - 38130 ECHIROLLES
 - tél : 06 15 63 97 51
 - mail : loic_pheng@yahoo.fren remplissant toutes les rubriques de la feuille d'inscription jointe.
- ✓ Le tirage au sort de tableaux sera effectué le mercredi 07/12/2011
- ✓ Des lots récompenseront les vainqueurs et finalistes.
- ✓ Une buvette sera à la disposition des joueurs et accompagnateurs.



HEAD TOUR ISERE

JEUNES

Simple



Règlement particulier de la compétition

- art 1. Ce tournoi se déroulera selon les règles officielles du badminton édictées par la FFBAD et en vigueur le jour de la compétition et selon le règlement du circuit HEAD Tour Isère publié sur www.badminton-isere.org . La décision du juge-arbitre sera sans appel.
- art 2. Le juge-arbitre du tournoi est : Etienne GAILLY
- art 3. Le tournoi est ouvert aux benjamin(e)s et cadet(te)s licencié(e)s dans un club affilié au Comité de l'Isère de Badminton et à jour de leur surclassement médical.
- art 4. Le montant des droits d'inscription s'élève à 5 euros par joueur.
- art 5. Le tirage au sort des tableaux se déroulera le mercredi 07/12/2011.
- art 6. Le joueur forfait après la date du tirage au sort devra envoyer un justificatif par courrier, au plus tard dans les 5 jours après la compétition, à la commission régionale arbitrage (Ligue Rhône-Alpes de Badminton - 37 route du Vercors - 38500 St Cassien) sous peine de 2 mois de suspension fédérale.
- art 7. Le tournoi se déroule en simples dans chacune des catégories d'âge.
- art 8. Le tournoi se déroulera dans toutes les catégories en poules de 3 ou 4 joueurs (avec 2 sortants par poule dans la mesure du possible), puis en élimination directe, selon les critères du règlement du circuit des tournois départementaux jeunes.
- art 9. Les joueurs devront être prêts à jouer à l'appel de leur nom. Dès l'appel de leur match, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation sur le terrain avant le début du match (test des volants, échauffements et changements de tenues compris). A l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présente pas sur le terrain après un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge-arbitre, quel que soit le niveau de la compétition.
- art 10. Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés 1h à l'avance.
- art 11. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi pour quelque durée que ce soit doit en informer la table de marque et le juge-arbitre et obtenir l'accord de ce dernier.
- art 12. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

- art 13. Le joueur devra se présenter en tenue conforme aux circulaires de la FFBAD et avec tous les accessoires utiles à son match (volants, raquette, ...)
- art 14. L'accès au terrain est réservé aux joueurs appelés à y jouer, au juge-arbitre, aux arbitres et aux membres du Comité d'organisation. Deux personnes par joueur sont autorisées à venir sur le terrain pour le coaching lors des arrêts de jeu à 11 et entre les sets.
- art 15. Le temps de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quelque soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e) ou des responsables pour les mineurs.
- art 16. Les volants sont à la charge des joueurs. Les matchs se dérouleront en volants « plumes » ou « plastiques » (dans le cas de deux joueurs non classés et d'un accord formel entre eux). Le volant officiel du tournoi est : Babolat Tour / Babolat Cup.
- art 17. Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage ou pourront faire l'objet d'un arbitrage par de « jeunes officiels 2nd degré » du Comité de l'Isère de Badminton avec l'accord du juge-arbitre.
- art 18. Les matchs seront scorés selon l'organisation décidée.
- art 19. Tout volant touchant une infrastructure (filin, panneaux de basket, ...) sera déclaré "let" une fois au service et "faute" en jeu. Toutes les autres actions du volant touchant une structure au plafond seront déclarées "faute".
- art 20. Le Comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols ou pertes d'objet sur le lieu de la compétition.
- art 21. Il est recommandé d'être vigilant à la propreté du gymnase : pas de nourriture sur le sol sportif, la propreté des chaussures et l'utilisation des poubelles sont recommandés.
- art 22. La participation à ce tournoi implique l'acceptation de tous les points du présent règlement.

Le juge-arbitre du tournoi
Etienne GAILLY

Date et signature
28/11/2011

